

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 150

présenté par

M. Potier, Mme Laurence Dumont, M. Alain David, M. Hutin et M. Jérôme Lambert

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 9 par la phrase suivante :

« Ce document formule de manière claire la répartition entre prêts et dons, en volume et en pourcentage, à la fois pour l'ensemble des crédits comptabilisés au titre de l'aide publique au développement française ainsi plus particulièrement que pour la seule mission budgétaire « Aide publique au développement ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à souligner que la répartition entre prêts et dons n'est actuellement pas suffisamment claire. Cette dernière nécessiterait d'être rendue plus transparente. C'est la raison pour laquelle il est demandé au Gouvernement d'indiquer clairement cette répartition entre prêts et dons, à la fois pour l'ensemble des crédits comptabilisés au titre de l'aide publique au développement française et pour la seule mission budgétaire « Aide publique au développement », à la fois en pourcentage et en volume.

Les données de l'OCDE laissent clairement apparaître la forte proportion de prêts (47-48 %) dans l'aide bilatérale brut de la France en 2019. Elle est le deuxième pays au monde à consacrer en proportion autant de crédits dévolus aux prêts dans le cadre de son aide bilatérale brut. D'une manière générale, l'APD brut de la France en 2019 se partage entre 67,8 % de dons et 32,2 % de prêts.

Source : « OCDE, les profils de la coopération au développement, France, 2018.

https://www.oecd-ilibrary.org/sites/5cd4ba84-fr/1/3/2/15/index.html?itemId=/content/publication/5cd4ba84fr&_csp_=31fc6dbc3a02e1849c8f28684147864e&itemIGO=oecd&itemContentType=book#endnotea0z52